

## Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) Fonds de Préparation

### Contenu de l'ensemble des documents de préparation (R-Package) et approche d'évaluation

#### Note conceptuelle – Version provisoire pour commentaires

31 décembre 2011

*Cette Note conceptuelle propose le contenu du R-Package et un cadre pour évaluer les avancées d'un pays lors de sa préparation à la REDD+. Le contenu du R-Package et l'approche d'évaluation sont basés sur l'expérience du FCPF, en particulier en ce qui concerne la formulation et l'évaluation des Propositions de mesures pour la préparation à la REDD+ (R-PP), ainsi que sur les évolutions de la CCNUCC. L'approche d'évaluation prévoit la mise au point d'une norme et d'un niveau de référence pour mesurer le progrès par rapport à cette norme. La proposition reflète les discussions qui ont eu lieu avec le CP, le groupe de travail du CP et les parties prenantes.*

*La proposition comprend neuf sous-volets du R-Package. Une norme est proposée pour chaque sous-volet, définissant des résultats primordiaux pour la phase de préparation à la REDD+. Par ailleurs, un niveau de référence intermédiaire est proposé pour chaque sous-volet et chaque norme afin d'évaluer les avancées d'un pays. Les Participants et les Observateurs sont invités à envoyer leurs commentaires avant le 31 janvier 2012. Une version révisée de cette Note conceptuelle est prévue être présentée à la PC11 au Paraguay fin mars 2012.*

## Table des matières

CONTEXTE .....	3
OBJECTIF ET PORTEE DU R-PACKAGE .....	5
LES ELEMENTS DU R-PACKAGE EN S'APPUYANT SUR LE CADRE DE LA R-PP .....	6
APPROCHE PROPOSEE POUR L'EVALUATION.....	9
Caractéristiques générales du R-Package .....	10
Volet 1 : Organisation de la préparation et consultation .....	10
1a. Dispositifs nationaux de gestion de la REDD.....	11
1b. Consultation, participation et sensibilisation .....	12
Volet 2 : Préparation de la stratégie de REDD+ .....	13
2a. Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs du changement de l'affectation des terres, de la loi forestière, des politiques et de la gouvernance.....	13
2b. Options stratégiques de REDD+ .....	14
2c. Cadre de mise en œuvre .....	15
2c. Impacts sociaux et environnementaux .....	16
Volet 3 : Niveau de référence des émissions / Niveau de référence .....	17
Volet 4 : Systèmes de suivi des forêts et des sauvegardes.....	18
4a. Système national de suivi forestier .....	18
4b. Système d'informations pour des bénéfices multiples, d'autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes .....	20
Considérations pratiques.....	20
SOUSSION ET PROCESSUS D'EXAMEN .....	21
PROCHAINES ETAPES .....	22

## CONTEXTE

Le FCPF est un programme pilote visant à promouvoir la préparation à la REDD+ et à fournir financement et assistance aux pays pour cette préparation. Le programme comprend deux fonds : le Fonds de préparation qui finance les actions préliminaires liées à la REDD+, notamment le développement de stratégies, le travail technique préliminaire et le renforcement des capacités élémentaires et le Fonds Carbone qui vise à promouvoir et à tester des programmes innovants de réduction des émissions à une échelle significative. Depuis le lancement du FCPF en 2008, le concept de préparation a évolué lorsque les pays ont commencé à mettre au point leur proposition de mesures pour la préparation (R-PP). Le contexte politique de la CCNUCC a changé, les contours du système ont été esquissés et les pays ont acquis une expérience pratique pour traduire le concept en mesures concrètes. Cependant, on pensait initialement avoir une idée générale de l'architecture du régime international de la REDD+ après quelques cycles de négociation, et que les pays sauraient clairement à quoi se préparer. Cependant, des aspects techniques importants du système (par exemple, les modalités pour les niveaux de référence ou pour la mesure, la notification et la vérification) restent à définir.

La Conférence des Parties (COP) de la CCNUCC a pris des décisions majeures et a défini les bases de la préparation à la REDD+, notamment les mesures de sauvegarde, ainsi que les phases globales de mise au point du système international à la COP16 à Cancun. De manière spécifique, les Accords de Cancun ont identifié trois phases élémentaires de développement d'un mécanisme détaillé dans le cadre de la Convention Climat, en commençant par un renforcement des capacités de base et la mise au point de stratégies et de plans d'action (« phase 1 » ci-dessous), puis l'exécution d'activités de démonstration (« phase 2 ») et enfin un système international final comprenant des réductions d'émissions pleinement mesurées, notifiées et vérifiées (« phase 3 »)<sup>1</sup>. L'expérience acquise, grâce aux activités pilotes et au renforcement des capacités, permet de contribuer au processus de la CCNUCC et à l'édification du mécanisme final. Cependant, le FCPF n'a ni l'objectif ni le mandat de concevoir les systèmes finaux de la phase 3.

Parallèlement au processus de la CCNUCC, les activités pilotes du FCPF ont permis de tirer quelques leçons importantes, particulièrement grâce au développement et à l'évaluation des 26 R-PP présentées à ce jour au Comité des Participants (CP) du FCPF, de manière spécifique :

- Qu'il a fallu plus de temps que prévu à la majorité des pays pour formuler leur R-PP, partiellement en raison de la nature transversale des questions liées à REDD+, et par extension, au nombre de parties prenantes à consulter mais aussi à cause de lacunes en capacités qui ont freiné leur progression ;
- Que les coûts estimés de la préparation sont globalement plus élevés que prévus. Les raisons en sont, entre autres, la nécessité d'améliorer les capacités techniques de base (par exemple, le développement de systèmes nationaux de suivi forestier) et d'établir un processus élargi (par exemple à l'aide d'actions de sensibilisation et de communication) ;
- Que de nombreuses activités promues dans le cadre de la préparation sont étroitement liées aux programmes et aux investissements en cours pour le développement, comme dans le cadre par exemple des stratégies nationales pour le développement. Il a fallu ainsi coordonner les actions de secteurs et d'institutions qui ont traditionnellement une interaction limitée dans de nombreux pays ;
- Que certains pays progressent plus rapidement que d'autres en raison de l'existence de certaines capacités et de programmes ou de projets pertinents pour le processus de REDD+ (par exemple, des

---

<sup>1</sup> Tiré de l'Accord de Cancun « 73. Décide que les activités entreprises par les Parties, dont il est question au paragraphe 70 ci-dessus, devraient être mises en œuvre par phases, en commençant par l'élaboration des stratégies ou plans d'action nationaux et des politiques et mesures correspondants et le renforcement des capacités, puis en passant à la mise en œuvre de politiques et mesures nationales et de stratégies ou plans d'action nationaux qui pourraient s'accompagner d'activités supplémentaires de renforcement des capacités, de mise au point et de transfert de technologies, ainsi que d'activités de démonstration axées sur les résultats, pour ensuite exécuter des activités axées sur des résultats qui devraient être intégralement mesurées, notifiées et vérifiées ».

programmes de réforme du secteur forestier ou des projets de foresterie communautaire). Par ailleurs, les motivations nationales pour la préparation varient selon les bénéfices potentiels (ou perçus) que les pays peuvent tirer de la REDD+ ;

- Que la REDD+ est un concept complexe et que les cinq activités incluses dans la REDD+ exigent des actions et des approches très différentes, adaptées à chaque pays. En conséquence, les pays doivent établir attentivement leurs priorités et la séquence de leurs activités pour maintenir un champ d'action gérable lors de la préparation à court terme (sous financement du FCPF) et à plus long terme.

Selon la Charte du FCPF, la mise en œuvre des activités de la R-PP est suivie de la soumission du R-Package au CP. De manière spécifique, la Charte stipule que « *selon le progrès de la mise en œuvre du plan de préparation, un pays REDD participant peut soumettre l'ensemble de documents de préparation à l'Équipe de gestion du Fonds de partenariat et demander à ce que le Comité des participants l'avalise*<sup>2</sup>. Le CP est responsable « *à la demande d'un pays REDD participant, [d'] avaliser certains ou tous les éléments de l'ensemble de documents de préparation de ce pays, en prenant en compte les recommandations d'un Panel consultatif technique ad hoc qui peut être créé à cet effet [...]* »<sup>3</sup>. Par ailleurs, le R-Package est défini, en termes de portée et de composantes, comme « *une série d'activités conçues pour appuyer le pays REDD à participer aux éventuels systèmes d'incitations positives à REDD, comprenant i) un scénario de référence, ii) une stratégie de REDD et iii) un système de suivi* ». Au cours d'une étape intermédiaire, « *un pays REDD participant doit rendre compte au Comité des participants des avancées de la mise en œuvre du plan de préparation, conformément au calendrier et aux obligations convenues dans l'accord de subvention ou dans l'accord de participation du pays REDD le cas échéant* »<sup>4</sup>.

Grâce à l'expérience acquise en matière de formulation des R-PP au cours des dernières années, les éléments du R-Package tels qu'établis initialement dans la Charte du FCPF ont été définis avec plus de précision et avec un calendrier réaliste. Les dernières soumissions de R-PP au CP reflètent clairement une meilleure compréhension des éléments essentiels de la préparation à la REDD+, notamment du déroulement et du financement des activités. Par ailleurs, les révisions du modèle de R-PP, y compris les directives associées, reflètent les nuances du concept de préparation à la REDD+ et les enseignements tirés. Le modèle révisé est utilisé aujourd'hui par le FCPF et le Programme ONU-REDD.

Une des principales activités du CP a consisté à examiner et à évaluer les R-PP des pays et à allouer ensuite une subvention pour leur mise en œuvre. Quatre Pays REDD Participants ont signé des Accords de subvention pour la préparation à la REDD+ en 2011 et ont lancé l'exécution de leur R-PP. Si le R-Package est globalement défini dans la Charte, il n'a pas été discuté en détail avant la neuvième réunion du CP à Oslo (PC9) au cours de laquelle la FMT a organisé une session de partage des connaissances. Les Pays REDD ont eu l'opportunité d'exposer leurs idées générales sur la teneur et la portée du R-Package. Lors de la PC9, un groupe de travail informel a été constitué pour examiner et définir l'objectif, la portée et l'approche d'évaluation du R-Package à la lumière des leçons apprises depuis le lancement du FCPF et de l'évolution générale et des avancées de la préparation à la REDD au niveau international au cours des 3 dernières années. Ce groupe a organisé deux téléconférences en juillet et en septembre 2011 et des discussions détaillées lors de la PC10 à Berlin<sup>5</sup>. Lors de cette dernière réunion, la FMT a fait un compte-rendu du travail du groupe dans le cadre d'une session de partage des connaissances. Le CP a demandé à la FMT de rédiger une note conceptuelle afin de définir l'objectif, la portée et l'approche générale d'évaluation du R-Package.

À cet effet, la FMT a rédigé cette Note et sollicite les commentaires des Participants, en particulier des Pays REDD, ainsi que des membres du groupe de travail élargi, notamment les organisations de la société civile (OSC) et le

---

<sup>2</sup> Section 6.4 (a).

<sup>3</sup> Section 11.1 (e).

<sup>4</sup> Section 6.3 (b).

<sup>5</sup> Voir <http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/node/324>, point 4 de l'agenda.

grand public. Les commentaires peuvent être apportés en utilisant une plateforme sur Internet et par le biais d'appels téléphoniques aux différents pays début 2012.

## OBJECTIF ET PORTEE DU R-PACKAGE

Le R-Package est une étape importante du processus de préparation à la REDD+, qui suit une séquence logique et un procédé qui commence par la Note d'idée sur la préparation initiale du pays (R-PIN), puis la rédaction de la R-PP (phase de formulation) et enfin sa mise en œuvre (phase de préparation). Le R-Package vise à démontrer que les activités ont été testées de manière transparente et que les risques sociaux et environnementaux ont été atténués, ce afin d'obtenir la confiance des acteurs nationaux et internationaux par rapport aux avancées nationales sur la REDD+.

Les R-PP ne sont pas toujours exclusivement financées par le FCPF. Une portion importante (parfois majoritaire) du financement provient d'autres programmes et partenaires (par exemple le Programme ONU-REDD ou la collaboration bilatérale). La portée du R-Package et son évaluation par le CP portent sur la série complète d'activités pour la préparation et pas seulement les activités financées par le FCPF.

Afin de pouvoir déterminer le niveau de progression d'un pays, le R-Package aborde tous les éléments essentiels de la préparation et est présenté à la fin de la phase de préparation, une fois la plupart des activités proposées dans les R-PP mises en œuvre. Le développement d'un R-Package permet de dresser un bilan, d'exploiter les leçons apprises, de documenter les premiers résultats, d'évaluer les lacunes et d'identifier les actions à suivre. Pour qu'un pays soit prêt à participer à un système détaillé de réductions mesurées, notifiées et vérifiées de ses émissions, les éléments de ce système doivent tout d'abord être testés (les activités de démonstration de la phase 2 de la CCNUCC). Ces tests requièrent le financement d'un renforcement continu des capacités (par exemple, pour le développement d'un système de suivi forestier) et la conception et l'exécution de programmes pilotes ayant un effet net potentiel sur les émissions forestières.

Au sein du FCPF, le Fonds Carbone est conçu pour tester le programme de réduction des émissions. Le R-Package a une fonction majeure de détermination de l'éligibilité d'un pays à participer au Fonds Carbone. Selon la Charte, « lorsque le Comité des participants a avalisé l'ensemble de documents de préparation, le pays REDD participant concerné peut soumettre à l'Équipe de gestion du FCPF un ou plusieurs programmes de réduction d'émissions pour être examiné(s) par les participants au Fonds Carbone »<sup>6</sup>. Le Mémoire d'information stipule que « sur avis du Panel consultatif technique, le Comité des participants approuvera l'ensemble des documents de préparation et déclarera le pays REDD « prêt ». En étant approuvé, le Pays REDD Participant se qualifie également à l'achat par le Fonds carbone de ses réductions d'émissions »<sup>7</sup>. Une évaluation positive du R-Package d'un pays par le CP est ainsi exigée avant que le pays ne puisse signer un Contrat d'achat des réductions d'émissions (ERPA) avec le Fonds Carbone (en plus d'autres critères d'accès des pays au Fonds Carbone).

Une évaluation détaillée du R-Package, impliquant de multiples parties prenantes, permet aux pays de présenter leurs avancées aux investisseurs ou aux bailleurs et de bénéficier de directives pour poursuivre leur préparation. Il faut établir un niveau de référence permettant de comparer les résultats, pas la « ligne d'arrivée » mais une étape intermédiaire.

La phase de formulation des R-PP a montré que les pays démarrent leurs activités de préparation en partant de différents points de départ. Les R-Package soumis au CP devraient refléter deux niveaux de préparation :

---

<sup>6</sup> Section 6.4 (b) de la Charte.

<sup>7</sup> Selon la Note thématique : « Sur la base des informations disponibles (le R-Package ou d'autres documents tels que les rapports d'avancement de la préparation et le R-PIN), et avec l'aide éventuelle d'un Panel consultatif technique, le Comité des Participants au FCPF évalue si le pays soumissionnaire a avancé suffisamment dans sa préparation à la REDD+ pour signer un ERPA avec l'Administrateur du Fonds Carbone » (Section 2, Paragraphe 9).

1. « Avancées considérables de la préparation et éligibilité pour conclure un ERPA avec le Fonds Carbone du FCPF »
2. « Avancées importantes de la préparation mais des éléments clés doivent être encore approfondis ».

L'approche d'évaluation décrite dans cette Note reflète ces différents contextes nationaux.

## LES ELEMENTS DU R-PACKAGE EN S'APPUYANT SUR LE CADRE DE LA R-PP

La structure du R-Package proposée dans cette Note est directement basée sur les volets de la R-PP, qui en est à sa sixième version pour les nouvelles soumissions au CP et inclut des nouvelles directives détaillées et des bonnes pratiques pour tous les éléments majeurs<sup>8</sup>. Le travail qui est généralement proposé dans la R-PP cible l'analyse et le renforcement des capacités ainsi que la consultation des principales parties prenantes sur les éléments majeurs de la préparation à la REDD+. Les R-PP peuvent inclure des actions préliminaires de mise en œuvre dans le cadre de la préparation nationale, actions telles que la promulgation de lois ou de règlements définissant les droits au carbone, la création des parcelles de suivi et la mise en place d'un nouveau mécanisme de financement.

Le R-Package rapportera et documentera les résultats obtenus lors de la phase de préparation. Ainsi, il est logique que sa structure reflète celle de la R-PP, reconnaissant l'appropriation nationale et l'expérience des 26 Pays REDD Participants au FCPF (sur les 54 Pays du partenariat pour la REDD+) et assurant une forme de continuité. Les volets et sous-volets de la R-PP sont présentés pour référence dans l'Encadré 1.

### Encadré 1 : Volets de la préparation à la REDD+ selon le cadre de la R-PP

#### **Volet 1 : Organisation et consultation**

- 1a. Dispositifs nationaux de gestion de la préparation
- 1b. Partage d'informations et dialogue rapide avec les principaux groupes de parties prenantes
- 1c. Processus de consultation et de participation

#### **Volet 2 : Préparation de la stratégie de REDD-plus**

- 2a. Évaluation de l'utilisation des terres, de la loi forestière, de la politique et de la gouvernance
- 2b. Options stratégiques de REDD-plus
- 2c. Cadre de mise en œuvre de REDD-plus
- 2d. Impacts sociaux et environnementaux lors des mesures pour l'état de préparation et la mise en œuvre de REDD-plus

#### **Volet 3 : Développement d'un niveau d'émission de référence nationale pour les forêts/ou d'un niveau de référence pour les forêts**

#### **Volet 4 : Conception de systèmes de suivi forestier national et d'information sur les sauvegardes**

- 4a. Système national de suivi forestier
- 4b. Conception d'un système d'information pour les bénéfices multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes

#### **Volet 5 : Calendrier et budget**

#### **Volet 6 : Conception d'un cadre de suivi et d'évaluation du programme**

<sup>8</sup> Voir la version 6 du modèle de R-PP dans la rubrique « Latest Documents » à [www.forestcarbonpartnership.org](http://www.forestcarbonpartnership.org).

Les quatre principaux volets proposés pour le R-Package sont :

1. Organisation et consultation pour la préparation à la REDD+ ;
2. Préparation de la stratégie de REDD+ ;
3. Niveau d'émission de référence/ Niveau de référence pour les forêts;
4. Systèmes de suivi des forêts et des sauvegardes.

Ces volets sont divisés en neuf sous-volets au total. Cette structure proposée du R-Package est en conformité aux quatre « éléments » de la REDD+ définis dans les Accords de Cancun, lorsqu'au paragraphe 71, la COP « *demande aux pays en développement Parties [...] d'établir ce qui suit :*

- a) *Une stratégie ou un plan d'action national*
- b) *Un niveau d'émission de référence national pour les forêts et/ou un niveau de référence national pour les forêts ou, s'il y a lieu, en tant que mesure provisoire, des niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou des niveaux de référence pour les forêts à l'échelle infranationale, compte tenu de la situation nationale, des dispositions de la décision 4/CP.15 et des précisions éventuellement apportées à ces dispositions par la Conférence des Parties*
- c) *Un système national fiable et transparent de surveillance des forêts pour le suivi et la notification des activités mentionnées au paragraphe 70 ci-dessus, en prévoyant, s'il y a lieu, un suivi et une notification au niveau infranational en tant que mesure provisoire, compte tenu de la situation nationale, des dispositions figurant dans la décision 4/CP.15 et des précisions éventuellement apportées à ces dispositions par la Conférence des Parties*
- d) *Un système de communication d'informations sur la manière dont les garanties énoncées au paragraphe 2 de l'appendice I de la présente décision sont prises en compte et respectées lors de l'exécution des activités énumérées au paragraphe 70, tout en respectant la souveraineté ».*

Les volets et sous-volets de la R-PP sont globalement, mais non parfaitement, alignés aux éléments de la préparation à la REDD+ tels que définis par la COP. Les sous-volets 1a-c et 2a-d de la R-PP peuvent par exemple être généralement associés à « une stratégie ou un plan d'action national » selon le texte de Cancun. Les sous-volets 1b (« Partage d'informations et dialogue »), 1c (« Processus de consultation et de participation ») et 2d (« Impacts sociaux et environnementaux ») sont liés au « Système de communication d'informations sur les garanties, comme l'est le sous-volet 4b (« Systèmes d'information pour les bénéfices multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes »). Le Tableau 1 illustre les liens entre les éléments de Cancun, les volets de la R-PP et les volets et sous-volets proposés du R-Package.

Cependant, le texte de la COP ne fournit pas de directives précises ni sur le déroulement et la mise en œuvre de ces éléments, ni sur leur évaluation.

Le quatrième élément de la préparation défini par les Accords de Cancun porte sur un « Système de communication d'informations sur les garanties ». L'Appendice 1 de la *Décision 1/CP.16* de la COP fournit des directives générales sur « *la manière dont les garanties [...] sont prises en compte et respectées lors de l'exécution des activités* ». Dans le contexte du FCPF, les sauvegardes sont appliquées à travers l'Approche commune, qui établit une plateforme commune à la Banque mondiale et aux Partenaires à la mise en œuvre du FCPF pour la gestion des risques et l'assurance qualité lors du processus de préparation à la REDD+, en utilisant comme norme minimale acceptable les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale. Une Évaluation stratégique environnementale et sociale (ESES) permet de garantir le respect des sauvegardes en intégrant les aspects clés environnementaux et sociaux couverts par les politiques de sauvegarde pertinentes et établit une plateforme de participation des principales parties prenantes tout au long du processus de préparation à la REDD+. Ces sauvegardes sont conformes aux sept garanties définies à Cancun et vont plus loin pour certains éléments importants. L'approche du FCPF permet de produire des données qui seront rassemblées dans un système indiquant comment les garanties sont promues et respectées. Un Cadre de gestion environnementale et sociale

(CGES) est un produit majeur de l'ESES et permet de gérer et d'atténuer les risques et impacts environnementaux et sociaux d'investissements futurs (projets, activités et/ou politiques et règlements) associés à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de REDD+. Le sous-volet 2d du R-Package récapitule le processus de l'ESES avec le CGES comme point de repère essentiel.

Tableau 1 : Liens entre les 4 éléments de Cancun, les 12 (sous-) volets de la R-PP et les 9 (sous-) volets du R-Package

4 éléments de Cancun	12 (sous-)volets de la R-PP	9 (sous-)volets du R-Package
Stratégie ou plan d'action national	1. Organisation et consultation 1a. Dispositifs nationaux de gestion de la préparation 1b. Partage d'informations et dialogue 1c. Processus de consultation et de préparation	1. Organisation et consultation pour la préparation 1a. Dispositifs de gestion 1b. Consultation, participation et sensibilisation
	2. Préparation de la stratégie de REDD+ 2a. Utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, de la loi forestière, de la politique et de la gouvernance 2b. Options stratégiques 2c. Cadre de mise en œuvre 2d. Impacts sociaux et environnementaux	2. Préparation de la stratégie de REDD+ 2a. Utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, de la loi forestière, de la politique et de la gouvernance 2b. Options stratégiques 2c. Cadre de mise en œuvre 2d. Impacts environnementaux et sociaux
Niveau d'émission national de référence pour les forêts et/ou niveau de référence national pour les forêts	3. Développement d'un niveau de référence	3. Niveau d'émission de référence/ Niveau de référence
Un système national fiable et transparent de surveillance des forêts	4. Conception de systèmes de suivi forestier national et d'information sur les sauvegardes 4a. Émissions et absorptions	4. Conception de systèmes de suivi forestier national et d'information sur les sauvegardes 4a. Système de suivi forestier national
	1b. Partage d'informations et dialogue 1c. Processus de consultation et de participation 2d. Impacts sociaux et environnementaux 4b. Système d'information pour les bénéfices multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes	4b. Système d'information pour les bénéfices multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes

Compte tenu de la focalisation des activités lors de la phase de préparation sur le travail analytique, sur le renforcement des capacités, sur la consultation et sur les premières actions de mise en œuvre, le R-Package devrait inclure :

- Les résultats des études, des consultations et des actions exécutées dans le contexte de la mise en œuvre de la R-PP ;
- Une partie prospective qui précise les activités à réaliser pour promouvoir la préparation à la REDD+ ainsi que les actions en cours de planification ;



- Une identification préliminaire des activités potentielles de réduction des émissions (projets, programmes ou politiques par exemple) qui inclurait une évaluation de zones géographiques spécifiques ou d'activités et de pratiques d'utilisation des terres, de politiques, de modalités institutionnelles ainsi que des estimations du potentiel de réduction des émissions et du financement requis et des coûts<sup>9</sup> et
- Un résumé des activités et des résultats de l'ESES et un CGES qui servira de cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux et d'atténuation des impacts négatifs potentiels des programmes de réduction d'émission, des activités ou des politiques/règlements potentiels futurs, lorsque la stratégie de REDD+ est financée et exécutée.

## APPROCHE PROPOSEE POUR L'EVALUATION

L'approche proposée pour l'évaluation cible les avancées nationales lors de la préparation à la REDD+ plutôt que la détermination d'objectifs fermes de soumission du R-Package. Cette approche repose sur un ensemble de « normes » qui jalonnent l'évaluation des activités lors de la phase de préparation et identifient les lacunes. Les normes sont des descriptions qualitatives de chaque volet du R-Package et permettent de cerner les avancées et les résultats tout au long de la phase de préparation. Le FCPF a adopté une approche d'application des normes pour évaluer les 26 R-PP soumises au CP<sup>10</sup>.

L'approche de définition des normes pour le R-Package adoptée dans cette Note *ne consiste pas* à définir un standard « minimum », c'est-à-dire un niveau que la plupart des pays peuvent atteindre après la phase de préparation sans avoir progressé considérablement sur des aspects essentiels. Un standard minimum ne constituerait pas un repère significatif pour la participation d'un pays aux paiements incitatifs pour REDD+, participation qui exige un cadre stratégique, technique et politique solide et un engagement important auprès des parties prenantes clés. Parallèlement, un niveau « optimal » de préparation est impossible à définir car aucun modèle n'existe pour REDD+. Il s'agit d'un apprentissage sur le tas, qui demande des solutions souples et adaptables aux différents contextes nationaux. Par ailleurs, le cadre auquel contribuent les premières activités pilotes (c'est-à-dire, un système détaillé lors de la phase 3 de la CCNUCC) continue à évoluer et ne peut être entièrement décrit.

Les normes proposées ci-dessous permettent d'identifier le moment où les pays sont considérés « en progrès considérable » et servent de points de repère pour évaluer l'état de préparation au moment de l'évaluation du R-Package. Ces normes servent à caractériser le niveau de préparation et de maturité du processus national qui permettrait à un pays REDD+ de tester des activités basées sur les résultats au cours des trois à cinq prochaines années par exemple. Le paragraphe suivant sur une norme « partiellement satisfaite » représente un niveau inférieur : le pays n'a pas encore satisfait la norme et a besoin d'un retour d'informations pour les prochaines étapes et de plus de temps. Les pays REDD+ tenteront donc de satisfaire la norme supérieure mais peut-être à un rythme plus approprié traduisant les capacités préexistantes, le financement et l'environnement politique national. Une évaluation favorable, en prenant la « norme » comme point de repère, peut être utilisée le cas échéant mais ne suffit pas pour signer un ERPA avec le Fonds Carbone du FCPF. La norme inférieure sert de point de référence aux pays au fur et à mesure de leur progression.

---

<sup>9</sup> Il est important de noter que la subvention du FCPF pour la préparation ne finance aucun projet pilote sur le terrain. Ce type de projet peut être financé par des arrangements de cofinancement avec d'autres bailleurs et partenaires pour le développement.

<sup>10</sup> Voir la version 5 du modèle de document pour l'examen de la R-PP à <http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/> dans la rubrique concernant les modèles et les directives.

## Caractéristiques générales du R-Package

Cinq aspects de la préparation s'appliquent à tous les sous-volets, et des normes spécifiques à chaque sous-volet. Ces cinq aspects sont :

- *L'application d'une approche participative* : La plupart des activités principales de préparation exigent une participation significative de parties prenantes et d'experts. Une approche participative permet de renforcer les capacités et l'appropriation du processus de REDD+. Il s'agit par exemple de la participation des principales parties prenantes dans les groupes de travail techniques les plus importants ou de l'expertise technique des agences nationales pour le développement d'un système de suivi forestier ;
- *La promotion du renforcement des capacités* : La réalisation des activités de préparation à la REDD+ profite aux parties prenantes nationales et aux dispositifs institutionnels grâce à la promotion d'une formation interne et à l'acquisition de nouvelles compétences et capacités techniques. La REDD+ demande des aptitudes d'apprentissage et techniques qui n'existent généralement pas dans la plupart des pays REDD+ (par exemple, la mise au point des niveaux de référence demande une application innovante de différentes techniques analytiques) ;
- *La budgétisation des plans d'action* : Le R-Package comprend des plans d'action prévisionnels avec un budget correspondant. La phase préliminaire de la préparation consiste en grande partie à développer un cadre et des actions de planification. Les coûts (mis en relation avec les bénéfices attendus de la REDD+) jouent un rôle important dans l'évaluation de la faisabilité des actions de REDD+ ;
- *Le suivi et l'évaluation des actions de REDD+* : La gestion nationale de la REDD+ implique un suivi régulier de l'exécution des activités ainsi qu'une évaluation pour identifier les leçons apprises et pour réorienter le travail de préparation afin de mieux exploiter ces enseignements et
- *L'alignement aux directives émergentes de la CCNUCC* : Les activités promues lors des premières actions pilotes du FCPF sont conformes aux décisions de la COP de la CCNUCC à ce jour. Les pays démontrent que leurs activités de préparation sont conformes aux directives techniques (par exemple en ce qui concerne les niveaux de référence ou le suivi forestier) qui continueront à émerger au cours des prochaines années.

### Volet 1 : Organisation de la préparation et consultation

Ce volet repose sur la logique et les standards du volet 1 de la R-PP (« Organisation et consultation »), spécifiquement les sous-volets 1a (« Dispositifs nationaux de gestion de la préparation »), 1b (« Partage d'informations et dialogue rapide avec les principaux groupes de parties prenantes ») et 1c (« Processus de consultation et de participation »). Le volet 1b de la R-PP cible principalement la sensibilisation, le partage d'informations et le dialogue avec des groupes représentatifs de parties prenantes lors de la phase de formulation de la R-PP. Ces actions établissent les bases de consultations élargies lors de la phase de préparation. Le volet 1c de la R-PP est prospectif et établit un cadre d'implication des parties prenantes lors de la préparation pour développer les modalités institutionnelles, les politiques et les programmes de la REDD+. Le R-Package étant développé à la fin de la phase de préparation, les sous-volets associés au volet « Organisation et consultation pour la préparation » sont simplifiés en deux parties : « Dispositifs nationaux de gestion de la REDD » (1a) et « Consultation, participation et sensibilisation » (1b).

## 1a. Dispositifs nationaux de gestion de la REDD<sup>11</sup>

*Principe de base* : La gestion nationale de la préparation à la REDD+ a comme principales fonctions : (1) de gérer la mise en œuvre des activités subventionnées par le FCPF (les études par exemple), (2) de coordonner les activités de préparation à la REDD+ telles que définies dans la R-PP (y compris les activités financées par d'autres sources), (3) d'intégrer la REDD+ dans les stratégies nationales ou sectorielles de plus vaste portée (plan de développement, stratégies de développement à faible émission de carbone par exemple), (4) de gérer les demandes, les réclamations et les plaintes potentielles des parties prenantes lors de la mise en œuvre des activités de préparation et (5) d'organiser le partage d'informations ainsi que la consultation et la participation des parties prenantes.

Une gestion efficace lors de la phase de préparation reflète la capacité d'un pays à gérer les programmes de réduction des émissions lors de la mise en œuvre future de la REDD+. Ce sous-volet du R-Package décrit les dispositifs nationaux de gestion de la REDD+ et leur efficacité à remplir les fonctions requises. Comme décrit ci-dessus, si la norme est satisfaite, le pays a considérablement progressé lors de sa phase de préparation. Une norme « partiellement satisfaite » indique que le pays a mis en place des éléments essentiels pour satisfaire la norme mais a besoin de plus de temps. Pour des soucis de clarté, les termes qui permettent de distinguer une norme « entièrement satisfaite » d'une norme « partiellement satisfaite » sont indiqués en italique.

**Norme** : Les institutions et les dispositifs nationaux de gestion de la REDD+ *engagent de manière substantielle et systématique* les principales parties prenantes<sup>12</sup> et *partagent systématiquement et de manière transparente* les informations ; *dirigent* le processus national de préparation sur la base d'un *mandat officiel et avec un budget suffisant* et *démontrent* qu'ils ont la capacité d'influencer la conception et la mise en œuvre des politiques nationales applicables à la REDD+, y compris de manière intersectorielle et à différents niveaux gouvernementaux. Les institutions et les dispositifs *supervisent de manière efficace* les préparations techniques applicables à la REDD+ et *ont les capacités nécessaires* pour recevoir et gérer les financements pour la REDD+ provenant de différentes sources. Un mécanisme de retour d'informations et de traitement des plaintes est *opérationnel* et les liens entre ce mécanisme et les dispositifs nationaux de gestion de la REDD+ sont *clairs*.

Signification d'une « *norme partiellement satisfaite* » : les institutions et dispositifs nationaux de gestion de la REDD+ *engagent* les principales parties prenantes et *partagent* les informations ; *contribuent de manière importante* au processus national de préparation, *recherchent un mandat pour clarifier leur rôle et développent* les capacités pour influencer la conception et la mise en œuvre de politiques nationales applicables à la REDD+, y compris de manière intersectorielle et à différents niveaux gouvernementaux. Les institutions et les dispositifs *sont capables de superviser* les préparations techniques applicables à la REDD+ et *établissent les capacités* pour recevoir et gérer les financements pour la REDD+ provenant de différentes sources. Un mécanisme de retour d'informations et de traitement des plaintes est *en cours de développement*, et les liens entre ce mécanisme et les dispositifs nationaux de gestion de la REDD+ sont *en cours de définition*.

<sup>11</sup> Modèle pour l'examen de la R-PP– Volet 1a (Dispositifs nationaux de gestion de la préparation) : « Nature transversale de la conception et du fonctionnement des dispositifs nationaux de gestion de la préparation à la REDD, en termes d'inclusion des parties prenantes pertinentes et des principales agences gouvernementales autres que le département des forêts, d'engagement d'autres secteurs dans la planification et la mise en œuvre de la préparation à la REDD+. Les activités de renforcement des capacités sont incluses dans le plan de travail de chaque volet et une expertise technique externe conséquente a été employée lors du processus de développement de la R-PP ».

<sup>12</sup> « Les principales parties prenantes » comprennent les agences gouvernementales qui influencent les décisions relatives à l'utilisation des terres, les Peuples autochtones tributaires des forêts ainsi que les autres communautés forestières dépendant des forêts, la société civile et le secteur privé.

## 1b. Consultation, participation et sensibilisation <sup>13</sup>

*Principe de base* : L'entité nationale en charge de diriger le processus de REDD+ organise des consultations des principales parties prenantes et facilite leur participation à la préparation et à la mise en œuvre de la R-PP, y compris aux activités associées à la stratégie nationale de REDD, aux niveaux de référence et aux systèmes de suivi. La consultation et la participation des principales parties prenantes reposent sur un dialogue préliminaire lors de la formulation de la R-PP ainsi que sur le plan de consultation, de participation et de sensibilisation développé pour la R-PP. Le processus produit une structure institutionnelle durable qui garantit une participation réelle dans les prises de décision sur les stratégies et les activités de la REDD+, au-delà de la phase de préparation.

Ce volet du R-Package décrit la mise en œuvre de la consultation, de la participation et de la sensibilisation lors de la phase de préparation et démontre qu'une plateforme durable de consultation et de participation des parties prenantes existe pour les futurs programmes de REDD+. Le R-Package présente des preuves d'une réalisation de consultations sérieuses des parties prenantes pertinentes, garantissant la participation de différents groupes sociaux, la transparence et une prise de décision responsable.

**Norme** : Les consultations des principales parties prenantes aux niveaux national et local sont *bien avancées*, efficaces et transparentes ; facilitent un accès opportun aux informations, d'une manière adaptée au contexte culturel (y compris en ce qui concerne la langue) et *forment un consensus*, en respectant les procédures traditionnelles de prise de décision des Peuples autochtones et en *prenant en compte* la question des genres. Les résultats des consultations sont rendus publics et *entièrement pris en compte* dans les dispositifs de gestion de la REDD+ et dans le développement et l'exécution de la stratégie de REDD+. Des approches participatives sont appliquées aux principales activités de préparation et *font partie intégrante* des neuf volets du R-Package.

Signification d'une « *norme partiellement satisfaite* » : les consultations des principales parties prenantes aux niveaux national et local sont *relativement bien avancées*, efficaces et transparentes ; facilitent un accès opportun aux informations, d'une manière adaptée au contexte culturel (y compris en ce qui concerne la langue) et *visent à forger* un consensus, en respectant les procédures traditionnelles de prise de décision des peuples autochtones et en *analysant* la question des genres. Les résultats des consultations des principales parties prenantes sont rendus publics et *pris en compte* dans les dispositifs de gestion de la REDD+ et dans le développement et l'exécution de la stratégie de REDD+. Des approches participatives sont appliquées aux principales activités de préparation et *font partie* des neuf volets du R-Package.

---

<sup>13</sup> Modèle pour l'examen de la R-PP – Volet 1c (Processus de consultation et de participation) : L'appropriation, la transparence et la diffusion de la R-PP par le gouvernement et les parties prenantes pertinentes et le caractère inclusif d'une consultation et d'une participation efficaces et solides des parties prenantes pertinentes seront évalués par la présence dans la R-PP de propositions et/ou d'une documentation sur les points suivants : (i) le processus de consultation et de participation pour l'élaboration de la R-PP jusqu'à présent ; (ii) l'envergure de l'appropriation par le gouvernement et les parties prenantes nationales ; (iii) le Plan de consultation et de participation pour la phase de mise en œuvre de la R-PP ; (iv) les inquiétudes exprimées et les recommandations des principales parties prenantes et un processus pour les prendre en considération et/ou les expressions de leur appui à la R-PP et (v) les mécanismes de traitement des plaintes relatives à la consultation et la participation dans le processus de REDD-plus ainsi que de résolution de conflits et des plaintes.

## Volet 2 : Préparation de la stratégie de REDD+

Une stratégie nationale constitue l'un des éléments principaux de la préparation à la REDD+. Lors de la soumission de la R-PP au CP, plusieurs pays auront commencé à rédiger une stratégie nationale de REDD+ mais le gros du travail aura généralement lieu lors de la mise en œuvre des activités de la R-PP (phase de préparation). En résumé, la R-PP identifie les domaines importants pour le développement d'une stratégie nationale lors de la phase de préparation et le R-Package présente les résultats lors de la phase de préparation, en particulier des sous-volets suivants :

- 2a. Évaluation de l'utilisation des terres, de la loi forestière, des politiques et de la gouvernance
- 2b. Options stratégiques
- 2c. Cadre de mise en œuvre
- 2d. Impacts sociaux et environnementaux

### 2a. Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs du changement de l'affectation des terres, de la loi forestière, des politiques et de la gouvernance<sup>14</sup>

*Principe de base* : L'évaluation de l'utilisation des terres, de facteurs du changement d'affectation des terres, de la loi forestière, des politiques et de la gouvernance a pour objectif d'identifier les principaux moteurs du déboisement et/ou de la dégradation des forêts ainsi que les activités de conservation, de gestion durable des forêts et de renforcement des stocks de carbone. Cette évaluation examine également comment les lacunes actuelles dans les domaines d'utilisation des terres, de loi forestière, des politiques et de la gouvernance contribuent aux moteurs du déboisement et de la dégradation forestière. Des solutions potentielles sont présentées. En prenant en compte l'expérience des pays pour faire face à ce genre de lacunes (y compris aux problèmes ayant contribué aux mauvais résultats de programmes antérieurs), l'évaluation contribue directement à la stratégie nationale de REDD+ et identifie des réponses, par ordre de priorité, pour faire face aux principaux moteurs du déboisement et de la dégradation forestière.

Ce volet du R-Package récapitule le travail effectué lors de la phase de préparation, et dans la mesure du possible, quantifie les modes de changement d'affectation des terres, de déforestation et de dégradation des forêts ainsi que la relation de cause à effet entre ces changements et le contexte économique, juridique et politique national.

**Norme** : Une évaluation *détaillée* sur la base du travail réalisé lors de la formulation de la R-PP pour ce volet est présentée. Une analyse *complète* des tendances récentes d'utilisation des terres et une évaluation des aspects fonciers, des droits aux ressources naturelles et de la gouvernance sont utilisées pour *classer par ordre de priorité* les principaux moteurs directs et indirects auxquels les programmes et les politiques de la stratégie de REDD+ doivent faire face et *pour établir des liens systématiques* entre les principaux moteurs et les activités de REDD+. Les plans d'action permettant de progresser à court terme dans le traitement des problèmes fonciers, d'accès aux ressources naturelles et de gouvernance dans les régions prioritaires associées aux programmes spécifiques de

<sup>14</sup> Modèle pour l'examen de la R-PP– Volet 2a (Utilisation des terres, lois forestières, politiques, gouvernance) : « Une évaluation complète est présentée et identifie les principales tendances d'utilisation des terres ; évalue les facteurs directs et indirects de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les secteurs les plus pertinents dans le contexte de la REDD+ ; reconnaît les principaux droits fonciers, les droits aux ressources naturelles et les aspects applicables de gouvernance ; documente les échecs et succès passés de la mise en œuvre de politiques ou de mesures de lutte contre les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts ; identifie les principaux défis, opportunités et lacunes dans le contexte de la REDD et crée les conditions requises pour que la stratégie nationale de REDD apporte des réponses directes aux principaux facteurs influençant le changement d'affectation des terres ».

REDD+ définissent des étapes précises et identifient les ressources nécessaires. L'évaluation identifie les implications à long terme pour la législation et les politiques forestières.

Signification d'une « *norme partiellement satisfaite* » : Une évaluation *avancée* sur la base du travail réalisé lors de la phase de formulation de la R-PP pour ce volet est présentée. Une analyse des tendances historiques d'utilisation des terres et une évaluation des aspects fonciers, des droits aux ressources naturelles et de la gouvernance sont utilisées pour *effectuer un classement préliminaire par ordre de priorité* des principaux moteurs directs et indirects auxquels les programmes et les politiques de la stratégie de REDD+ doivent faire face et *identifient* les liens entre les principaux moteurs et les activités de REDD+. Des *versions préliminaires* de plans d'action, permettant de progresser à court terme dans le traitement des problèmes fonciers, d'accès aux ressources naturelles et de gouvernance dans les régions prioritaires associées aux programmes spécifiques de REDD+ *sont présentées*. L'évaluation identifie les implications à long terme pour la législation et les politiques forestières.

## 2b. Options stratégiques de REDD+<sup>15</sup>

*Principe de base* : La stratégie de REDD+ forme la base de développement d'un ensemble de politiques et de programmes de réduction d'émissions dues au déboisement et/ou à la dégradation forestière et de renforcement de l'absorption de carbone grâce à d'autres activités de REDD+. La stratégie doit apporter des réponses aux moteurs de la déforestation et/ou de la dégradation forestière identifiés lors de l'évaluation ci-dessus, y compris les facteurs associés à d'autres secteurs en compétition pour les mêmes ressources liées aux terres, selon les priorités nationales de développement durable.

Cette section du R-Package présente une motivation et une justification claires pour l'engagement des pays dans l'une des cinq activités de REDD+ ou dans toutes ces activités, et les options stratégiques identifiées et analysées lors de la préparation pour garantir que les activités de REDD+ soient bénéfiques, faisables et rentables.

**Norme** : Des options stratégiques de REDD+ *rigoureuses et approuvées* qui apportent une réponse aux moteurs directs et indirects *prioritaires* du déboisement et/ou de la dégradation forestière sont présentées. Les options sont jugées faisables sur la base d'une évaluation *détaillée* en termes socioéconomique, politique et institutionnel, des coûts et des bénéfices, par rapport aux moyens de subsistance et à la biodiversité, et des risques associés aux options stratégiques spécifiques de REDD+ (par exemple, fuites, risques environnementaux et sociaux identifiés dans l'ESES) et de mesures de gestion et d'atténuation de ces risques. Les options sont *entièrement intégrées* aux politiques et aux stratégies de développement applicables et incluent des plans d'action *chiffrés* de mise en œuvre. Les divergences majeures entre les objectifs de la stratégie de REDD+ et les politiques et programmes d'autres

<sup>15</sup> Modèle pour l'examen de la R-PP – Volet 2b (Options stratégiques de la REDD+) : « La R-PP doit inclure une mise en cohérence de la stratégie proposée de REDD+ aux moteurs identifiés du déboisement et de la dégradation forestière et aux stratégies nationales et sectorielles existantes ainsi qu'un résumé de la stratégie émergente de REDD+ telle que déterminée jusqu'à présent et du travail analytique proposé (avec, facultativement, les TDR) d'évaluation des différentes options stratégiques de REDD-plus. Ce résumé doit présenter les réponses proposées par le pays aux moteurs du déboisement et de la dégradation forestière lors de la conception de sa stratégie de REDD-plus ; un plan permettant d'estimer les coûts et les bénéfices de la stratégie émergente de REDD-plus, y compris les bénéfices en termes de moyens de subsistance du milieu rural, de conservation de la biodiversité et d'autres aspects de développement ; la faisabilité socioéconomique, politique et institutionnelle de la stratégie émergente de REDD-plus ; la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux ; les principales synergies ou incohérences potentielles de la stratégie envisagée de REDD-plus par rapport aux autres stratégies nationales des secteurs forêts, agriculture, transport ou autres et un plan pour évaluer les risques de fuites intérieures des bénéfices liés aux gaz à effet de serre. Les évaluations comprises dans la R-PP devraient aboutir à une stratégie de REDD-plus qui soit plus complète et affinée».

secteurs (transport, agriculture par exemple) sont *entièrement cernées et des mesures* de réponse et d'action pour résoudre cette compétition intersectorielle et des incitations financières sont *identifiées*.

Signification d'une « *norme partiellement satisfaite* » : Des options stratégiques de REDD+ qui apportent des réponses aux moteurs directs et indirects du déboisement et/ou de la dégradation des forêts sont présentées. Les options sont jugées faisables sur la base d'une évaluation en termes socioéconomique, politique et institutionnel, des coûts et des bénéfices, par rapport aux moyens de subsistance et à la biodiversité, et des principaux risques associés aux options spécifiques de REDD+ (par exemple, fuites, risques environnementaux et sociaux identifiés dans l'ESSES) et de mesures de gestion et d'atténuation de ces risques. Les options *présentent des synergies* avec les politiques et les stratégies et incluent des *versions préliminaires* de plans d'action pour la mise en œuvre. Les divergences majeures entre les objectifs de la stratégie de REDD+ et les politiques ou programmes d'autres secteurs (transport ou agriculture par exemple) sont *en cours d'identification* pour apporter des réponses à cette compétition et aux incitations intersectorielles.

## 2c. Cadre de mise en œuvre <sup>16</sup>

*Principe de base* : Le cadre de mise en œuvre définit les dispositifs nécessaires institutionnels, économiques, juridiques et de gouvernance pour mettre en œuvre les options stratégiques de REDD+ et reflète les leçons apprises de programmes antérieurs. L'exécution des options stratégiques de REDD+ est spécifique au contexte d'utilisation des terres, juridique et social d'un pays. Les pays peuvent adapter leurs interventions dans le domaine de REDD+ à leurs conditions économiques, aux moteurs du déboisement et aux objectifs de développement. Des solutions propres au pays doivent être identifiées pour définir le rôle du gouvernement, des propriétaires des terres et d'autres participants aux transactions de REDD+ afin de partager et de distribuer les bénéfices de REDD+ (aux communautés locales par exemple), de clarifier les aspects fonciers et d'arbitrer les conflits associés et de gérer les transactions de carbone de manière transparente.

**Norme** : Les lois et/ou les réglementations associées aux programmes et aux projets de REDD+ ont été *adoptées*, définissant par exemple le procédé de participation aux programmes, les droits au carbone, la distribution des bénéfices, les modalités de financement et les procédures officielles d'agrément. *Le système est transparent et équitable*. Un système national de suivi géoréférencé ou un registre est *opérationnel et gère* les informations concernant la localisation, la propriété, la comptabilité du carbone et les flux financiers pour les programmes et les projets nationaux et infranationaux de REDD+. *Les lacunes du cadre, y compris les changements juridiques et/ou réglementaires, ont été clairement identifiées et les ressources nécessaires pour les combler ont été estimées*.

Signification d'une « *norme partiellement satisfaite* » : Les lois et/ou les réglementations associées aux programmes et aux projets de REDD+ ont été *rédigées, avec l'intention* de définir par exemple le procédé de participation aux programmes, les droits au carbone, la distribution des bénéfices, les modalités de financement et les procédures officielles d'agrément. Un système national de suivi géoréférencé ou un registre *est en cours de*

<sup>16</sup> Modèle pour l'examen de la R-PP– Volet 2c (Cadre de mise en œuvre de la REDD+) : « Décrit les activités (et fournit facultativement des TDR en annexe) et présente un plan de travail approfondissant les modalités et aspects institutionnels applicables à la REDD-plus dans le contexte national. Identifie les principaux problèmes associés à la mise en œuvre de la REDD-plus et examine des dispositifs potentiels en réponse à ces problèmes ; propose un plan de travail qui semble permettre leur évaluation complète et une intégration adéquate dans le R-Package final. Les principaux problèmes devraient inclure : l'évaluation de la propriété des terres et des droits au carbone pour les activités stratégiques potentielles de REDD-plus et les terres concernées ; la réponse aux principaux problèmes de gouvernance associés à la REDD-plus et les modalités institutionnelles de réalisation et de suivi des activités et des transactions de REDD-plus ».

développement, avec l'intention de gérer les informations concernant la localisation, la propriété, la comptabilité du carbone et les flux financiers pour les programmes et les projets nationaux et infranationaux de REDD+. Un plan relatif aux tâches restant à accomplir a été préparé.

## 2c. Impacts sociaux et environnementaux <sup>17</sup>

*Principe de base* : Le pays bénéficiant pour sa préparation du financement du FCPF, à travers la Banque mondiale, doit s'aligner à l'Approche commune. Tous les pays prépareront leur propre Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES). Des obligations légales nationales de sauvegarde ou de gestion des risques sociaux et environnementaux peuvent exister et doivent être identifiées et respectées. La phase de préparation concerne principalement les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, avec l'objectif de préparer le pays pour une intervention à plus large échelle. Les subventions du FCPF ne financent pas l'exécution des activités pilotes de REDD+ sur le terrain (investissements, projets pilotes impliquant une utilisation des terres ou une modification de l'utilisation des terres et des ouvrages physiques) qui pourraient avoir des effets négatifs sur les communautés<sup>18</sup>.

Ce volet du R-Package décrit l'exécution de l'ESES et ses produits, notamment le CGES qui est un document distinct. Il récapitule le processus de consultation et de participation, auquel l'ESES est intégré, ainsi que les principaux résultats de l'ESES. L'ESES sera intégré à la préparation des volets du R-Package (et non en tant que document séparé), principalement sous la forme de la stratégie finale de REDD+ et de la documentation du procédé de consultation et de participation lors des phases de formulation de la R-PP et de préparation.

**Norme** : Tous les dispositifs institutionnels nécessaires pour coordonner l'intégration des aspects environnementaux et sociaux dans le processus de préparation à la REDD+, à travers l'ESES, sont en place. Les problèmes de sauvegarde sont *entièrement abordés* à l'aide d'études ou de diagnostics pertinents. Les principales actions en réponse aux impacts sociaux et environnementaux (positifs comme négatifs), par rapport aux solutions les plus faisables face aux moteurs identifiés du déboisement et/ou de la dégradation forestière, sont *privilegiées et entièrement intégrées* dans la stratégie de REDD+. Un CGES est établi pour gérer les risques environnementaux et sociaux et les impacts potentiels lors de la phase de mise en œuvre de la stratégie de REDD+.

Signification d'une « *norme partiellement satisfaite* » : Quelques dispositifs institutionnels nécessaires pour coordonner l'intégration des aspects sociaux et environnementaux dans le processus de préparation à la REDD+, à travers l'ESES, sont en place. Les problèmes de sauvegarde sont *partiellement abordés* à l'aide d'études ou de

<sup>17</sup> Modèle pour l'examen de la R-PP – Volet 2d (Impacts sociaux et environnementaux lors de la phase de préparation et de la mise en œuvre de la REDD-plus) : La proposition inclut un programme de travail pour effectuer un devoir de diligence afin d'évaluer les risques et impacts stratégiques, sociaux et environnementaux, dans le cadre du processus d'ESES. Elle décrit également de façon simple la conformité éventuelle de l'évaluation par rapport aux politiques de sauvegarde de la Banque mondiale ou du Programme ONU-REDD, notamment les méthodes examinant le traitement des impacts à l'aide d'études, de consultations et de mesures d'atténuation spécifiques afin de supprimer ou de réduire les effets négatifs. Pour les pays du FCPF, un simple plan de travail est présenté sur le déroulement du processus de l'ESES et la préparation du CGES.

<sup>18</sup> Cependant, s'il s'avère nécessaire, ce de façon exceptionnelle, de financer la mise en œuvre de politiques et l'exécution de projets lors de la préparation du R-Package (par exemple, pour tester une approche spécifique d'utilisation d'une technologie de suivi ou pour essayer une approche de paiement des services écologiques à un endroit donné afin de tester une option stratégique de REDD+), les politiques de sauvegarde devront s'appliquer séparément à ce projet ou à cette activité. La procédure sera similaire à celle appliquée aux projets habituels financés par la Banque mondiale pour garantir que l'activité ou le projet pilote n'aura aucun impact négatif sur les communautés concernées.



diagnostics. Les principales actions en réponse aux impacts sociaux et environnementaux (positifs comme négatifs), par rapport aux solutions les plus faisables face aux moteurs identifiés du déboisement et/ou de la dégradation forestière sont *partiellement intégrés* à la stratégie de REDD+. Une *version provisoire avancée* du CGES est présentée pour gérer les risques environnementaux et sociaux et les impacts potentiels lors de la phase de mise en œuvre de la stratégie de REDD+.

### Volet 3 : Niveau de référence des émissions / Niveau de référence <sup>19</sup>

*Principe de base* : Les estimations du changement de la surface forestière et de la teneur en carbone, par rapport à d'autres utilisations des terres sur le temps, les émissions correspondantes et l'absorption de l'atmosphère sont utilisées pour mesurer la performance des interventions politiques de REDD+ par rapport à un niveau de référence des émissions (REL) ou à un niveau de référence (RL). Les décisions récentes dans le cadre de la CCNUCC demandent aux pays de proposer un niveau de réduction des émissions ou de conservation/de renforcement des stocks de carbone, niveau que le pays considère possible compte tenu des options stratégiques identifiées au niveau national. Les approches infranationales sont considérées comme des mesures intermédiaires. Les pays peuvent librement définir leur contexte national (schémas socioéconomiques, plans de développement et défis par exemple) pour justifier l'ajustement de leur REL ou RL. Comme les modalités du niveau de référence n'ont pas été entièrement définies, les pays sont incités à poursuivre le travail associé en suivant une approche « sans regrets », quitte faire des ajustements ultérieurs pour s'aligner aux directives finales de la CCNUCC.

Les informations contenues dans le R-Package reflètent l'approche générale d'établissement d'un niveau de référence des émissions forestières/d'un niveau de référence forestière. Cette approche inclut la compilation et l'analyse des données applicables, le renforcement des capacités pour l'application de méthodes avérées et des techniques fondamentales (cartographie, échantillonnage sur le terrain par exemple) et l'évaluation de différents choix méthodologiques. Les résultats préliminaires de ce travail génèrent des éléments fondamentaux pour permettre des estimations de premier ordre des émissions au niveau national ou infranational et l'édification d'un niveau de référence.

**Norme** : Un niveau *préliminaire* infranational ou national de référence des émissions forestières (REL) ou de référence (RL) est présenté à l'aide d'une méthodologie clairement documentée *sur la base d'une approche graduelle*. Des plans prévoyant des étapes supplémentaires et précisant les besoins en données sont fournis et les liens entre les niveaux de référence infranationaux et les niveaux de référence évolutifs nationaux sont démontrés *à l'aide d'un géoréférencement*. Le REL/RL est édifié de manière à refléter les moteurs *prioritaires* identifiés du déboisement et/ou de la dégradation forestière et de la conservation et du renforcement du carbone forestier<sup>20</sup> (le cas échéant), les principaux programmes ou politiques de la stratégie de REDD+ et le système de suivi et

<sup>19</sup> Modèle pour l'examen de la R-PP – Volet 3 (Développement d'un niveau de référence) : « Présente un plan de travail sur le mode de développement du niveau de référence pour la déforestation, de la dégradation forestière (si souhaité), de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone. Inclut des idées préliminaires sur un processus de détermination de l'approche et des méthodes à utiliser (par exemple, changement du couvert forestier et émissions de GES sur la base des tendances historiques et/ou projections des données de tendances historiques ; combinaison d'inventaires et/ou de télédétection et/ou SIG ou modélisation), des principales données nécessaires et des capacités actuelles et des besoins en capacité. Évalue les liens avec les volets 2a (évaluation des moteurs de la déforestation), 2b (activités stratégiques de REDD-plus) et 4 (conception du système de MRV). (Le FCPF et ONU-REDD reconnaissent que les décisions politiques internationales peuvent influencer ce volet et qu'une approche graduelle peut s'avérer utile. Ce volet définit les activités préliminaires proposées) ».

<sup>20</sup> La conservation et le renforcement des stocks de carbone forestier font référence aux activités incluses dans le « plus » de REDD+, à savoir la conservation de stocks de carbone forestier, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestier.

démontre qu'il constitue une étape importante vers un système opérationnel évolutif. Les circonstances nationales applicables (avec des données et des arguments en appui) proposées pour ajuster le REL/RL sont *crédibles et défendables* et il est prouvé que le REL/RL a fait l'objet d'une consultation publique et d'une revue par les pairs.

Signification d'une « *norme partiellement satisfaite* » : Un niveau *préliminaire* infranational ou national de référence des émissions forestières (REL) ou de référence (RL) est présenté à l'aide d'une méthodologie clairement documentée. Des plans prévoyant des étapes supplémentaires et précisant les besoins en données sont fournis et les liens entre les niveaux de référence infranationaux et les niveaux de référence nationaux évolutifs sont démontrés. Le REL/RL est édifié de manière à refléter les moteurs du déboisement et/ou de la dégradation forestière et de la conservation et du renforcement du carbone forestier (le cas échéant), les principaux programmes ou politiques de la stratégie de REDD+ et le système de suivi. Les circonstances nationales applicables (avec des données et des arguments en appui) proposées pour ajuster le REL/RL sont *identifiées* et il est montré que le REL /RL a fait l'objet d'une consultation publique et d'une revue.

## Volet 4 : Systèmes de suivi des forêts et des sauvegardes

Ce volet a pour objectif la conception a) d'un système national de suivi forestier pour les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre associées à la déforestation et à la dégradation forestière évitées, au renforcement des stocks de carbone forestier et à la conservation et à la gestion durable des forêts et b) d'un système d'apport d'informations sur le traitement des sauvegardes tout au long de l'exécution des activités de REDD-plus (Les décisions 1/CP.16 et 4/CP.15 de la CCNUCC, les textes de négociation et les discussions fournissent un cadre élargi d'examen).

### 4a. Système national de suivi forestier <sup>21</sup>

*Principe de base* : Le système national de suivi forestier doit être conçu de manière à générer des informations qui permettent de comparer l'évolution de la surface forestière et de la teneur en carbone (et les émissions associées de GES) aux estimations de référence utilisées pour le *niveau de référence des émissions forestières* (REL) ou le *niveau de référence* (RL). Développer un système opérationnel de suivi forestier est un effort à long terme, généralement avec des objectifs multiples (gestion des ressources naturelles en général) et combinant la télédétection et une collecte de données de terrain à partir de l'inventaire forestier national ou d'autres sources. Finaliser le système national de suivi forestier pour les réductions d'émissions et les absorptions en l'absence de directives définitives de la CCNUCC peut être difficile ; les pays peuvent adopter une approche graduelle pour

---

<sup>21</sup> Modèle pour l'examen de la R-PP – Volet 4a (Système de suivi : Émissions et absorptions) : « La R-PP fournit une proposition et un plan de travail pour la conception initiale, de façon graduelle, d'un système intégré de suivi pour la mesure, la notification et la vérification de l'évolution de la déforestation et/ou de la dégradation forestière et des activités d'amélioration forestière. Le système doit inclure des idées préliminaires sur le renforcement des capacités nationales (au sein soit d'un système intégré soit d'activités coordonnées) pour le suivi des réductions d'émissions et du renforcement des stocks de carbone forestier et pour l'évaluation des impacts de la stratégie de REDD-plus sur le secteur forestier. La R-PP doit décrire les principales données nécessaires, les besoins en capacités, le traitement de la transparence du système de suivi et des données, les idées préliminaires sur les méthodes à adopter et le mode d'application d'approches participatives de suivi par les peuples autochtones tributaires des forêts et par d'autres populations forestières. La R-PP doit aborder le thème d'un suivi et d'une revue indépendants, impliquant la société civile et d'autres parties prenantes ainsi que le mode d'intégration des résultats pour améliorer la mise en œuvre de la REDD-plus. La proposition doit présenter des idées préliminaires sur l'évolution du système pour aboutir à un système de suivi rigoureux, au potentiel complet, de la REDD-plus ».

développer le système (en démarrant par la collecte de données, le travail analytique, le renforcement des capacités etc. avec des ajustements ultérieures une fois les directives disponibles).

Un système national de suivi forestier assimile les données rassemblées aux niveaux national et local (par exemple, par un échantillonnage des forêts gérées par les communautés), aide à établir la confiance entre les entités locales à travers une approche participative et contribue à l'inventaire national des GES rapporté par les pays à la CCNUCC dans leurs Communications nationales.

Le R-Package récapitule ce qui a été accompli en termes de conception et de développement des systèmes opérationnels de suivi forestier. Il décrit l'approche prévue d'amélioration du système une fois les capacités améliorées, d'autres données disponibles et les directives de la CCNUCC finalisées. Le R-Package décrit les informations produites et leur utilisation et application et inclut les produits des travaux préliminaires (par exemple, la cartographie de l'évolution de la couverture forestière dans les zones sujettes à une forte déforestation). Il indique des dispositifs institutionnels clairs, y compris des plans d'action chiffrés et les besoins en ressources humaines.

**Norme :** La conception et la mise en œuvre initiale, de manière graduelle, d'un système opérationnel final cohérent de mesure et de notification de l'évolution du déboisement et/ou de la dégradation forestière et des activités de conservation et de renforcement du carbone forestier sont *documentées*. La capacité du système à faire un suivi des activités de REDD+ *prioritaires* dans la stratégie nationale de REDD+ est *démontrée* ; un principe de base *clair* et un travail *analytique*, justifiant la sélection des méthodes *utilisées* ou proposées, la résolution, la couverture et la précision du système et les réservoirs de carbone considérés sont indiqués. Un plan d'action pour *développer* un système opérationnel à terme est présenté, *y compris* les dispositifs institutionnels, les compétences requises, la formation, le matériel informatique/les logiciels et le budget. *Le système inclut la capacité d'évaluer le déplacement des émissions (fuites) et les premiers résultats sont présentés*. Les agences gouvernementales ou les instituts pertinents, les communautés locales et/ou la société civile et le secteur privé *participent* et sont consultés pour le développement et la *mise en œuvre* du système, le cas échéant, ainsi que pour *toute vérification potentielle de ses résultats*. Des méthodes transparentes de partage public des données sur les forêts et les émissions sont présentées *et sont au minimum à un stade opérationnel préliminaire*.

Signification d'une « *norme partiellement satisfaite* » : La conception *initiale* d'un système de mesure et de notification de l'évolution du déboisement et/ou de la dégradation forestière et des activités de conservation et de renforcement du carbone forestier est *documentée*. La capacité du système à assurer un suivi des *principales* activités de REDD+ dans la stratégie nationale de REDD+ est *décrite* ; un principe de base et un travail, justifiant la sélection des méthodes proposées, la résolution, la couverture et la précision *souhaitée* du système et les réservoirs de carbone considérées, sont indiqués. Un plan d'action pour *améliorer* le système à terme est présenté et *présente d'éventuels* dispositifs institutionnels, les compétences requises, la formation, le matériel informatique/les logiciels et le budget. Les agences gouvernementales ou les instituts pertinents, les communautés locales et/ou la société civile et le secteur privé sont consultés pour le développement du système, le cas échéant. Des méthodes transparentes de partage public des données sur les forêts et les émissions sont présentées.

#### 4b. Système d'informations pour des bénéfices multiples, d'autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes<sup>22</sup>

*Principe de base* : Le R-Package précise les aspects, autres que le carbone, prioritaires pour le suivi national (par exemple, variables clés quantitatives ou qualitatives reflétant l'amélioration des moyens de subsistance ruraux, la conservation de la biodiversité, les services écosystémiques, les principaux facteurs de gouvernance applicables à la mise en œuvre de la REDD+ dans le pays et les impacts de la stratégie de REDD+ sur le secteur forestier). Le système doit être capable d'indiquer la manière d'aborder et de respecter les sauvegardes lors de l'exécution des activités de REDD+, avec l'attention qui convient aux dispositions spécifiques de suivi contenues dans le CGES du pays.

**Norme** : Le pays a identifié les aspects, autres que le carbone, *prioritaires* lors de la mise en œuvre de la REDD+ et *mis en place* un système transparent de suivi et de *notification d'informations cohérentes et périodiques* sur ces aspects. *Les informations sont rendues publiques* sur les priorités nationales, *incluant* par exemple des variables *quantitatives et qualitatives* clés sur l'impact sur les moyens de subsistance, la conservation de la biodiversité, les services écosystémiques, les principaux facteurs de gouvernance directement applicables à la mise en œuvre de la REDD+ et l'exécution des mesures de sauvegarde, *en prêtant attention aux dispositions spécifiques du CGES du pays*.

Signification d'une « *norme partiellement satisfaite* » : Le pays a identifié les aspects, autres que le carbone, lors de la mise en œuvre de la REDD+ et *est en train de mettre au point* un système transparent de suivi et de *communication d'informations élémentaires* sur ces aspects. *Le système est conçu pour fournir des informations* sur les priorités nationales définies *telles que*, par exemple, les variables majeures sur l'impact sur les moyens de subsistance en milieu rural, la conservation de la biodiversité, les services écosystémiques et les principaux facteurs de gouvernance directement applicables à la mise en œuvre de la REDD+ et l'exécution des sauvegardes. *Les lacunes du système ont été identifiées et un plan de travail, comprenant un budget, a été rédigé pour combler ces lacunes*.

### Considérations pratiques

Des alternatives existent pour évaluer les avancées d'un pays dans sa préparation à la REDD+ ainsi que pour développer les normes pour l'examen du R-Package. On peut par exemple (i) définir plus de sous-volets, (ii) fixer la norme pour chaque volet plus haut ou plus bas et (iii) déterminer des niveaux intermédiaires de façon plus détaillée qu'avec juste le niveau « norme partiellement satisfaite ».

---

<sup>22</sup> Modèle pour l'examen de la R-PP – Volet 4b (Conception d'un système d'information pour les bénéfices multiples, d'autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes) : La R-PP présente une proposition de conception initiale et un plan de travail qui inclut des idées préliminaires sur les capacités (au sein soit d'un système intégré soit d'activités coordonnées) d'un système intégré de suivi qui prenne en compte les autres bénéfices multiples, les impacts et la gouvernance. Ces bénéfices peuvent inclure par exemple les moyens de subsistance en milieu rural, la conservation de la biodiversité, les principaux facteurs de gouvernance directement applicables à la mise en œuvre de la REDD+ dans le pays. (Le FCPF et ONU-REDD reconnaissent que les décisions politiques internationales peuvent influencer ce volet et qu'une approche graduelle peut s'avérer utile. La R-PP définit les activités préliminaires proposées).

L'approche décrite ici tente d'établir un équilibre entre la facilité d'application et la rigueur. Elle décrit la préparation en neuf sous-volets et définit une norme de « progrès significatif » pour chacun d'entre eux. Les pays ont tous des compétences initiales différentes pour la préparation à la REDD+, et tous ne pourront satisfaire la norme lors de la première évaluation de leur R-Package. Afin de refléter les différents contextes nationaux, la proposition décrit aussi la « satisfaction partielle » de la norme comme étape intermédiaire indicative.

La FMT considère que cette approche de définition est pratique, pour les raisons suivantes :

- Les volets proposés du R-Package sont directement liés aux volets de la R-PP et conservent la logique et la séquence des activités de préparation à la REDD. Les volets du R-Package définissent ainsi les activités fondamentales de la préparation. Les valeurs de référence ne servent pas à évaluer si les activités définies dans la R-PP ont bien été exécutées mais plutôt si un progrès significatif a été réalisé ;
- Les participants connaissent bien le mode d'examen des R-PP au cours des trois dernières années (par exemple, un comité des Participants évalue un R-Package, qui est ensuite revu lors d'une réunion future du CP avec une contribution technique d'un Panel technique consultatif) ;
- Un ensemble de neuf normes (une par sous-volet) constitue un nombre gérable de jalons permettant de mesurer le progrès de la préparation à travers une revue de multiples parties prenantes et d'une évaluation par un Panel technique consultatif. Un nombre inférieur de jalons pourrait ne pas suffire compte tenu de la complexité de la préparation à la REDD. Un nombre supérieur compliquerait le maintien de la cohérence d'un panel à l'autre. L'expérience de la revue des R-PP montre que les experts travaillent plus efficacement avec des normes suffisamment agrégées (niveau élevé), faciles à cerner pour des généralistes et en nombre limité ;
- L'ensemble de normes, avec le niveau de détail présenté ici, constitue des jalons qualitatifs raisonnables que les pays REDD+ peuvent utiliser comme références lors de la préparation et le développement du R-Package et diffuser avant les soumissions à l'aide d'un processus de consultation et de validation nationale. Un cadre d'évaluation trop complexe et détaillé compliquerait l'application et la communication (souvent en différentes langues) auprès de différents groupes et
- L'évaluation porte sur le progrès réalisé et les commentaires envoyés aux pays afin qu'ils puissent identifier les lacunes et lancent des actions pour avancer dans leur préparation à la REDD+. Les considérations par les examinateurs du Panel technique consultatif et du CP doivent être documentées et envoyées aux pays sous forme de commentaires et de directives. Une revue utilisant neuf normes, elles-mêmes indicatives d'un certain nombre d'aspects, serait raisonnablement nuancée. Les pays REDD+ peuvent exploiter cette revue et les bailleurs ou les investisseurs peuvent aussi utiliser les résultats de l'évaluation pour attribuer plus de financement ou pour accepter des propositions de programmes pour un fonds incitatif.

## SOUMISSION ET PROCESSUS D'EXAMEN

Un délai ferme n'est pas requis pour soumettre le R-Package et la Charte du FCPF n'exige pas de tous les pays la production d'un R-Package. La décision de produire ou non un R-Package peut dépendre des avancées d'un pays et de son intention à long terme de participer à un système basé sur la performance. Pour que l'évaluation du R-Package soit efficace, il vaut mieux soumettre le R-Package à un stade avancé de la préparation, c'est-à-dire une fois la plupart des activités indiquées dans la R-PP mises en œuvre.

Le R-Package doit recevoir une évaluation positive avant qu'un pays ne puisse signer un ERPA et participer au Fonds Carbone. Le processus opérationnel et le cadre méthodologique définissant les règles de comptabilité du

carbone forestier pour les programmes de réduction des émissions pour le Fonds Carbone sont en cours de définition, après la seconde réunion des Participants au Fonds Carbone à Berlin en octobre 2011.

Selon la Charte, les pays sont tenus de soumettre un rapport à mi-parcours. Sur la base de la structure décrite (sous-volets) et des normes d'évaluation du R-Package, le rapport d'avancement concernerait les mêmes éléments, environ à la moitié de la période de mise en œuvre (telle qu'indiquée dans les Accords de subvention). Le rapport à mi-parcours ne fera pas l'objet d'une évaluation formelle du CP. Les normes d'évaluation proposées dans cette Note concernent le R-Package mais fournissent aussi un point de référence pour juger des avancées d'un pays au moment de la soumission du rapport à mi-parcours.

La mise en œuvre des activités financées par le FCPF (telles que précisées dans l'Accord de subvention) sera suivie par le système opérationnel de suivi du Partenaire à la mise en œuvre (dans le cas de la Banque mondiale, il s'agit des Systèmes de suivi et de notification des subventions qui exige un rapport annuel sur la mise en œuvre de la subvention). De manière similaire au processus d'évaluation des R-PP, les Partenaires à la mise en œuvre contribuent à l'évaluation globale mais en se limitant aux activités financées à travers le FCPF. Il ne sera pas demandé aux Partenaires à la mise en œuvre d'évaluer la progression de la préparation (qui peut inclure des activités cofinancées par d'autres sources). Ce rôle revient au CP avec une contribution d'un Panel consultatif technique.

## PROCHAINES ETAPES

La FMT sollicite actuellement les commentaires des Participants et des Observateurs sur la proposition de structure et d'approche d'évaluation du R-Package. Une version révisée de cette Note sera rédigée suite à ces commentaires en janvier-février pour préparer la PC11. Le tableau ci-dessous indique le calendrier proposé :

Tâche	Date
Mise en ligne de la Note conceptuelle pour commentaires publics	31 décembre 2011
Période de commentaires par voie électronique	Janvier 2012
Appels aux Pays REDD Participants (à titre indicatif 3, c'est-à-dire 1 par région)	Janvier 2012
Révision de la Note sur la base des commentaires reçus	Février 2012
Période de commentaires de 10 jours pour la version révisée	À partir du 25 février 2012
Soumission de la Note révisée au CP pour examen	14 mars 2012
Sollicitation de commentaires du CP à la PC11	28-30 mars 2012